



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE À LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique assiste et conseille les employeurs territoriaux dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Au-delà de répondre à vos obligations réglementaires, l'élaboration du document unique, étape incontournable d'une politique de prévention, permet d'évaluer les risques auxquels sont confrontés vos agents.

Vous souhaitez réaliser votre document unique ?

Le service prévention des risques professionnels vous accompagne, en vous apportant son concours et son expertise dans cette démarche.



*Partenaire
des collectivités locales*

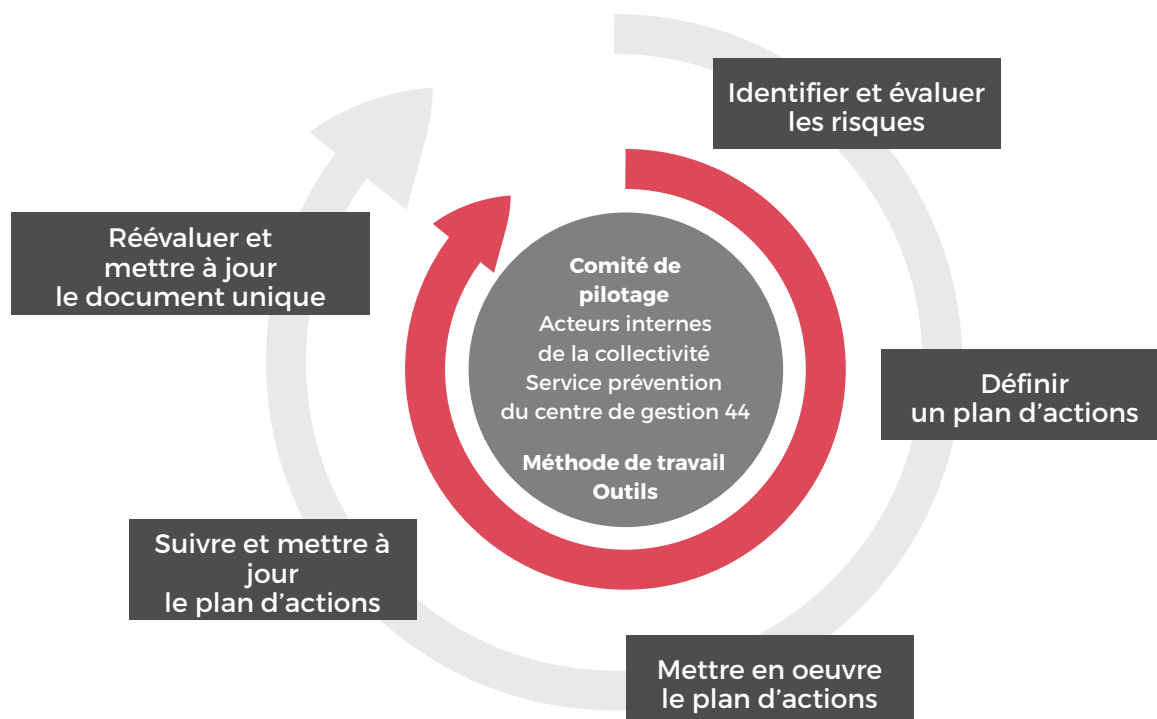
POUR QUOI ?

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DOCUMENT UNIQUE

L'évaluation des risques constitue l'un des principaux leviers de la démarche de prévention des risques professionnels au sein des collectivités. La réalisation du document unique exigée par la réglementation concrétise une première étape dans cette démarche. Chaque employeur doit évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de sa collectivité et ensuite, transcrire et mettre à jour les résultats de cette évaluation dans un document unique.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

Procéder à l'évaluation des risques professionnels
Réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels
Définir et mettre en œuvre le plan d'actions
Mettre à jour le document unique



NOTRE OBJECTIF

Vous accompagner dans l'élaboration du document unique qui constitue un outil incontournable d'aide à la planification des actions de prévention nécessaires pour assurer la sécurité, protéger la santé des agents et améliorer les conditions de travail.

À ce titre, le service prévention des risques professionnels du Centre de gestion vous propose 2 types de prestations :

Option 1 : accompagnement méthodologique

- réalisation de l'évaluation des risques pour la première unité de travail.

Option 2 : accompagnement méthodologique renforcé

- réalisation de l'évaluation des risques pour plusieurs unités de travail.

COMMENT ?

Le déroulement de l'accompagnement se décline en plusieurs étapes.

LE DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

1 Réunion de cadrage

Organisation du projet précisant les objectifs et les moyens (démarche et mise en place du comité de pilotage, recueil d'informations, outils...)



2 Réunion du comité de pilotage

Présentation de la démarche, validation de la méthodologie, définition du programme de travail et des unités de travail,...



3 Présentation de la démarche au personnel

FACULTATIF



4 Identification et évaluation des risques

Une unité de travail (option 1) ou plusieurs unités de travail (option 2)



Relecture du document unique finalisé en vue de l'avis CT /CHSCT

**HORS
PRESTATION**

L'ensemble des prestations est soumis à conventionnement.

POUR QUI?

Pour l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

COMBIEN ?

L'ensemble des prestations est soumis à conventionnement.

Tarif horaire : 60 €

Mission d'accompagnement méthodologique à la réalisation du document unique



Corinne ANDRIÈS Xavier SEGUETTE Delphine CRONIER

**02 40 35 84 75
prevention@cdg44.fr**

Janvier 2019